

Convocation faite le 31 août 2016

### **Séance du 8 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUET Gérard, JOSSELIN Claudine, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, BODIER Robert, MOREAU Brigitte, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy, MOISY Cyrille.

Absente : GUILLET Annette

Absents et excusés : DUTHEIL Olivier, CORMIER Catherine, Steve ROGER.

Monsieur Yoann HOGRET est élu secrétaire de séance.

---

### **Rapport d'activités 2015 de la CCPC – N° 2016/38**

**Vu** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 13 juin 2016 approuvant le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

**Considérant** qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus,

**Considérant** la transmission du rapport d'activité 2015 au maire, en date du 29 juin 2016,

**Considérant** la proposition du Président d'accompagner cette présentation, lui-même ou un des Vice-présidents à la demande de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

⇒ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Craon présenté par M. Patrick GAULTIER

⇒ **EMET** un avis favorable sur le rapport

### **Convention de desserte en gaz naturel du lotissement du Parc - N° 2016/39**

Dans sa séance du 26 mai 2016, le conseil municipal avait retenu l'option gaz pour le lotissement du Parc. Le montant du raccordement au réseau de distribution de gaz naturel s'élève à 28 347.00 € HT (16 227 € pris en charge par le distributeur et 12 120 € pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire, à signer la convention de desserte en gaz naturel du lotissement du Parc. La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et commerciales dans lesquelles les parties conviennent de coopérer conformément aux objectifs définis, pour la réalisation de l'opération Lotissement du Parc.

### **Convention de participation financière au fonctionnement des écoles de Craon - N° 2016/40**

Considérant que la convention de participation financière au fonctionnement des classes préélémentaires et élémentaires Craonnaise est arrivée à échéance au 31 août 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

⇒ **Autorise** Monsieur le maire à signer une nouvelle convention pour la participation au fonctionnement des écoles de Craon à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Pour le calcul de la contribution, il est tenu compte du nombre d'élèves de notre commune scolarisés à Craon et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune de Craon. Ce montant est revu chaque année.

### **Redevance pour occupation du domaine public - N° 2016/41**

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du code général des collectivités territoriales, les concessionnaires sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public. Pour l'année 2016, les montants des redevances sont fixés come suit :

RODP Gaz-GrDF .....	248.00 €
RODP Electricité – ErDF .....	197.00 €
RODP télécommunications .....	552.38 €

Le conseil municipal valide ces montants pour la RODP 2016.

### **Bâtiment 20, rue Principale - N° 2016/42**

Le bâtiment a été mis en vente auprès de l'agence Id'Halles de Renazé pour un prix de 110 000 €.

Monsieur le maire propose de rajouter au bâtiment (parcelle 272 de la section C) les parcelles n° 273, 105 et 106 de la section C (1, Chemin du Brossais).

Le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à mettre en vente les parcelles 272, 273, 105 et 106 de la section C au prix de 115 000.00 €. Différentes agences seront contactées.

### **Devis**

- Fourniture et pose d'un escalier (accès espace jeux par la Rue Principale)

↳ Devis Désert Métal-Agri pour un montant HT de 4 810.00 €

Garde-corps ..... 1 800.00 €

Ossature et marches..... 3 010.00 €

Le conseil retient le devis de l'entreprise Désert Métal-Agri pour la fourniture et la pose de l'escalier. Monsieur le maire renégociera le tarif avec l'entreprise.

- Désherbeur mécanique

↳ Devis espace Emmeraude pour un montant TTC de 3 360.00 € : Proposition de la commune de La Selle pour un achat groupé à plusieurs communes. Le conseil municipal est intéressé par cette proposition.

- Perceuse : Pour info, il est nécessaire de procéder au remplacement de la perceuse. L'agent communal choisira le matériel qui lui convient le mieux.

- Devis Gédimat pour un montant TTC de 258.00 €

- Devis Bricomarché pour un montant TTC de 269.70 €

### **Vente des anciennes chaises de la salle – N° 2016/43**

Considérant le renouvellement de la totalité des chaises de la salle des loisirs,

Le conseil municipal, après délibération, décide de vendre les anciennes chaises de la salle au prix unitaire de 4.00 €. La vente de ces chaises est réservée aux gens de la commune et limitée à 10 chaises par foyer.

### **Divers**

- Saturn'Echo : Les membres de la commission se réuniront courant septembre

- Repas des conseillers et agents : Il est fixé au lundi 31 octobre 2016 à 19 h 30 au Marmiton.

- Yoann HOGRET fait part de la demande de Tony Rubeillon pour un abri bus au niveau de la Tinalière. Le conseil n'est pas favorable à l'implantation d'abri-bus en campagne.

- Animation de Noël pour les enfants de la commune : Le conseil souhaite reconduire cette manifestation organisée le 24 décembre après-midi, chaque enfant de la commune présent reçoit un cadeau du Père Noël.

Date de la prochaine réunion : 6 octobre 2016